Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études le travail ou les loisirs. **Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.**

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret qui vous sera remis va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Pourquoi un livret d'apprentissage ?

Le livret d'apprentissage est le document indispensable et obligatoire lors de vos cours théoriques et pratiques.

Il va vous permettre de suivre votre progression tout au long de votre formation dans l'acquisition des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

A l'intérieur de ce livret vous trouverez les 31 compétences à travailler et à valider par des approches différenciées.

Quel programme de formation ?

Le programme de formation utilisé dans ce livret se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que los de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, et à en connaître les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Comment sont évolués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur précisant les critères et les conditions de réussite, sont

prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et ce vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requise sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;**
- **Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;**
- **Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;**
- **Effectuer une vérification d'un élément technique à l'intérieur ou l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec cette vérification et répondre à une question portant sur les premiers secours ;**
- **Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;**
- **Adapter votre conduite dans un soucis d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;**
- **Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.**

- L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes règlementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
- Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

- L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses.
  Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.
- Un échange entre l’expert et vous peut s’instaurer au cours de l’épreuve
- A l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : **SÉRIE**

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Date : / / Centre : N° de département :

L'inspecteur - Nom : Chargé de l'évaluation de l'épreuve en circulation de

Mme, Mlle, M. (1) : Prénom :

Catégorie de permis sollicitée : A☐ A1☐ A2☐ B☐ B1☐ C☐ C1☐ D☐ D1☐

Affaire de la requête à l'examen de l'intéressé(e) : réussi le : / / à :

N° de département : / / au plan : Aptitude des catégories de permis :

☐ régularisation ☐ responsable d'épreuve pratique (Art. R.224-22 du Code de la Route) N° au permis : / / / / / / / / / / / / / /

Résultat d'examen

(entourer la mention correspondante et viser cette ligne)

FAVORABLE

INSUFFISANT

Examen non réalisé à son terme ☐

Codes applicables :

☐ 01 ☐ 02 ☐ 03 ☐ 04 ☐ 05 ☐ 06

☐ 07 (préciser) :

Vous êtes autorisé à conduire du : / / au : / / (sauf mention contraire)

Date limite de validité du permis : / / (sauf mention contraire)

Autres codes :

Signature :

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation					Autonomie, initiative et risque		
	0	0	1	2	3			
Compétences préalables à la conduite								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Conduite du véhicule								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Circonstances de l'examen		x 1						
Conduite économique et respectueuse de l'environnement		x 1						
	Total général							

Observations

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.